

**DATE : 20/03/2023**

**RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2023-06**

**TITRE : CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE 2023/2024  
ACCELERATION DE LA CAMPAGNE DE PRECOMMANDE**

## **Professionnels ciblés**

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

## **Zone géographique**

National

Territorial

Mesdames, Messieurs,

Les remboursements des vaccins contre la grippe saisonnière pour la campagne 2022/2023 prendront fin le 31 mars 2023.

La préparation de la campagne 2023/2024 contre la grippe saisonnière est déjà lancée. Afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions, notamment pour anticiper toute tension d'approvisionnement, il est d'ores et déjà nécessaire de commander les doses de vaccins contre la grippe saisonnière en quantité suffisante pour couvrir les besoins que vous estimez nécessaires et continuer à améliorer les taux de couverture vaccinale de tous, et en particulier les publics ciblés par les recommandations.

Les précommandes permettent de sécuriser un approvisionnement optimal dès le démarrage de la campagne, le volume de précommande conditionnant le volume de production à destination de la France.

Nous invitons donc toutes les structures et organismes concernés par l'organisation des campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière en particulier les pharmacies d'officine, à commander dès maintenant les doses nécessaires, selon les modalités habituelles de commandes, auprès des laboratoires concernés, et à finaliser les commandes avant le 14 avril.

Je vous remercie de votre collaboration pour permettre une bonne anticipation de la prochaine campagne de vaccination contre la grippe saisonnière.

**Dr Grégory EMERY**

*Directeur Général Adjoint de la Santé*

*Signé*